Annexe A : Modèle de formulaire de demande: Formulaire de demande pour le remboursement de la spécialité NAGLAZYME (§ 4900000, chapitre IV de l'AR du 21 décembre 2001)
I - Identification du bénéficiaire (nom, prénom, numéro d'inscription à l'O.A.):
II – Eléments à attester par un médecin spécialiste attaché à un Centre reconnu dans le cadre des Conventions de rééducation de bénéficiaires souffrant d'une maladie métabolique monogénique héréditaire rare
Je soussigné, docteur en médecine, spécialiste reconnu en
- Conditions relatives à l'établissement du diagnostic sur base à la fois d'une analyse de l'activité enzymatique démontrant un déficit er galsulfase dans les fibroblastes (via une biopsie de peau), ou dans des leucocytes, et d'un test ADN génétique par lequel le gène muté
est dépisté; - Conditions relatives à la présence d'un tableau clinique montrant une atteinte documentée d'au moins deux systèmes d'organes (cœur ; squelette et tissu conjonctif ; système nerveux périphérique ; système respiratoire ; foie-rate; baisse de la vue) ; - Espérance de vie du patient supérieure à 6 mois.
<ul> <li>En effet,</li> <li>1. En ce qui concerne le diagnostic de mucopolysaccharidose de type VI (MPS VI ou syndrome de Maroteaux-Lamy) et le tableau clinique préalablement à l'initiation d'un traitement avec la galsulfase :</li> </ul>
□ Il s'agit d'une première demande de remboursement :
<ul> <li>i. Je joins en annexe au présent formulaire de demande le protocole de l'analyse démontrant un déficit en galsulfase et le tes ADN démontrant la mutation du gène concerné.</li> <li>ii. J'atteste que chez ce patient le tableau clinique, préalablement à l'initiation d'un traitement avec la galsulfase, montrait une atteinte (confirmée e.a. par les éléments du bilan actuel visé au point 2.ii ci-dessous) des systèmes d'organes (au moins deux) suivants :</li> </ul>
⊔ Cœur : atteinte valvulaire avec valves épaissies ;
⊔ Squelette et tissu conjonctif : restrictions documentées des mouvements et/ou dysplasie du squelette ;
□ Respiratoire : affection pulmonaire restrictive et obstructive ;
⊔ Système nerveux périphérique : surdité sensorielle, syndrome du canal carpien ;
⊔ Hépatosplénomégalie ;
⊔ Baisse de la vue.
Il s'agit d'une demande de prolongation car ce patient a déjà obtenu au moins une période de remboursement de la spécialité NAGLAZYME sur base des conditions du § 4900000 du chapitre IV de l'A.R. du 21 décembre 2001, et les éléments confirmant le diagnostic et les systèmes d'organes atteints avant l'initiation du traitement ont déjà été communiqués.
En ce qui concerne le tableau clinique <u>actuel</u> :

- i. J'atteste que chez ce patient l'espérance de vie n'est pas inférieure à 6 mois;
- ii. Je joins en annexe au présent formulaire les protocoles contenant tous les éléments repris ci-après (bilan réalisé au plus tôt dans les 3 mois avant la date à partir de laquelle le remboursement a été demandé), et dont je m'engage continuer à assurer le suivi au moins une fois par an, en vue de pouvoir documenter l'efficacité du traitement enzymatique chez ce patient :
  - 1. Mesures de la fonction cardiaque : diminution de la fraction d'éjection, examen du ventricule gauche, de la valve mitrale et de la valve aortique;
  - 2. Mobilité articulaire avec mesure du déficit d'extension d'au moins deux grandes articulations (épaules et genoux);
  - 3. Anomalies de la croissance;
  - Fonction pulmonaire, via la réalisation d'une mesure de la capacité pulmonaire totale (à partir de l'âge de 7 ans);
  - 5. Audiogramme (à partir de l'âge de 7 ans) ;
  - 6. Foie et rate: mesure du volume ;
  - 7. Endurance, à l'aide d'un test de marche de 6 minutes (à partir de l'âge de 7 ans) ;
  - 8. Examen ophtalmologique: vue et grade d'opacification de la cornée ;
  - 9. Paramètre biochimique: glycosaminoglycane urinaire.

													reconnu dans le cadre editaire rare:	e des Conventions	s de
		•	Le nom et	l'adres	se ex	acte d			re sont les						
Numéro d'identification de convention INAMI de ce Centre: 7.89 - □□□ - □□ (je joins en annexe une attestation du médecin responsable de ce Centre, confirmant cette affective de la convention in la conventio										affectation)					
	3.2. Ide	entifica • 	ation d'un p Nom et Pi		ien ho	spitali	er de r	réfé	erence, colla	aborant a	avec notro	e Centr	e:		
		•	 Numéro II	NAMI de	 ∋ l'hôp	 oital au	 iquel c	 :е р	harmacien	hospitali	 er est att	aché:			
			7.10 - ⊔⊔ Adresse :												
4.	Je m'eng situation att			disposi	tion d	u méc	decin-c	ons	seil les élé	ments d	e preuve	établis	ssant que mon patient	t se trouve dan	 ıs la
5.	médecins,	désign concer	né par la Co	ommissi	ion de	Rem	bourse	eme	ent des Méd	dicamen	ts, les do	nnées	IAGLAZYME, à commi codées relatives à l'év du § 4900000 du chap	volution et au dev	enir/
6.		e ce p	atient néce	essite de	e rece	voir le	e remb	our	rsement d'u	ın traiter			fournis en annexes a s avec la spécialité NA		
_	Identification	on du	médecin s	pécialis	ste vis	sé au	point I	II ci	i-dessus :						
[								(1	nom)						
	1111							(	prénom)						
1				- 💷	(n°	INAM	II)								
	/	/	(da	ate)											
				(cache	t)								(signature du médeci	in)	

3. En ce qui concerne ma pratique et l'identification d'un pharmacien hospitalier de référence: